

Finances locales - Décisions budgétaires
Objet : Tarifs classes de mer et d'équitation 2024 – Centre de loisirs d'Éducation Populaire
FG

D É C I S I O N

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu les articles L.2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le point 2 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 Novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus ;

Considérant qu'il y a lieu de déterminer les tarifs des classes de découvertes 2024.

D É C I D E :

ARTICLE 1^{er} : Tarif classes de mer et d'équitation 2024

	Classe de Mer	Classe d'Equitation
DATE	Du Dimanche 9 au Lundi 17 Juin 2024	Du Samedi 15 au Samedi 22 Juin 2024
ÉCOLE	LES TUILERIES	ST MARC et M.LECLERT
Nb d'ENFANT	49	45
TARIF ROMORANTIN	260.00 €	260.00 €
TARIF HORS COMMUNE	450.00 €	540.00 €

ARTICLE 2 : La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision, qui sera transmise :

- au Représentant de l'Etat
- au Comptable.

ARTICLE 3 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>

Fait à ROMORANTIN-LANTHENAY, le 08 Février 2024

LE MAIRE,

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat le 13 FEV 2024
Publié ou notifié le 13 FEV 2024
Date de mise en ligne sur le site internet : 13 FEV 2024



Jean-Louis LOGEUX